

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 20 OCTOBRE 2022
PARIS OU À DISTANCE



Maîtrisez les nouvelles techniques juridiques,
fiscales et financières des

LEVÉES DE FONDS

RÉDUCTION
200 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
13/09/2022



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation



Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Face à l'explosion des opérations de levées de fonds, de **nouvelles techniques juridiques, fiscales et de nouveaux modes de financement apparaissent dans la pratique** qu'il vous importe de maîtriser.

C'est pourquoi nous avons réuni d'**éminents spécialistes du private equity et du capital risque** afin de consacrer une journée à la **structuration juridique et fiscale d'une levée de fonds**, en présentiel et en distanciel.

Il s'agira d'identifier les **nouvelles techniques d'augmentation de capital et de protection des investisseurs** et de faire le point sur le **nouveau cadre des négociations d'un pacte d'actionnaires intégrant une gouvernance efficace entre protection des dirigeants et information des actionnaires**. D'autre part, les intervenants analyseront avec vous, les **nouveaux outils utilisés pour anticiper l'évolution du capital** et décrypteront les **conséquences des nouvelles décisions du Conseil d'Etat sur vos management package**.

POUR QUI ?

Au sein des entreprises

- Responsables des fonds de capital investissement
- Directeurs des opérations financières
- Directeurs des participations, investissements
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Directeurs corporate finance
- Directeurs fusions acquisitions
- Responsables de l'ingénierie financière
- Directeurs stratégie
- Directeurs du développement
- Chargés d'affaires, analystes financiers

Au sein des banques

- Directions du département fusions acquisitions
- Directeurs des départements d'acquisition
- Directeurs des opérations spéciales
- Directeurs juridiques
- Analystes financiers

Mais aussi juristes, avocats, conseils et experts comptables

POURQUOI ?

- Maîtrisez la structuration juridique et fiscale de la levée de fonds
- Analysez les nouvelles techniques d'augmentation de capital et de protection de l'investisseur
- Négociez des pactes d'actionnaires organisant la gouvernance efficace entre protection des dirigeants et information des investisseurs
- Anticipez l'évolution de votre capital dans le cadre du pacte d'actionnaires
- Assurez le montage de votre management package suivant les dernières décisions du Conseil d'État

COMMENT ?

- Les exposés de présentation, illustrés par des exemples pratiques, sont traités par **des spécialistes des levées de fonds**
- **Des échanges entre les intervenants et les participants** sont prévus à l'issue de chaque exposé
- **Une documentation détaillée**, contenant les exposés des intervenants, vous sera remise au début de la formation pour un meilleur suivi des débats

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués



JEUDI 20 OCTOBRE 2022

8h45 Accueil des participants

9h00 Maîtrisez le déroulement et la structuration juridique et fiscale de la levée de fonds

- Sécurisez les intentions d'investissement des investisseurs : la signature d'un term sheet
- Quelles diligences pour les investisseurs ? Quelles étapes ?
- Comment structurer la levée de fonds : holding ou pas ?
- Comment rendre l'investissement attractif au plan fiscal pour l'investisseur ? IIR/PME, PEA...
- Quelle situation fiscale personnelle de fondateur ? Localisation en direct ou pas

Célia Mayran & Clémence Darné-Lajoux

Avocats au Barreau des Hauts de Seine

CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

10h00 Techniques d'augmentation et protection de l'investisseur

- Actions de droit commun, actions de préférence, actions de SAS : trois régimes autonomes ?
- Le régime légal des actions de préférence : quelle procédure et quelles limites en pratique ?
- Valorisation pré-money : comment la fixer et quelles sont les dispositions légales applicables au calcul de la prime d'émission ?
- BSA Ratchet : quelle utilité dans le cadre de la levée de fonds et quelles limites fixer ?
- Protection de l'investisseur : comment rédiger une garantie d'actifs de passifs ?
- Les clauses de " dividend management "
- Indemnisation de l'investisseur : comment structurer des BSA " garantie " pour indemniser l'investisseur au titre d'une garantie d'actifs et de passifs ?
- Rédiger une clause de liquidation préférentielle : quelle limite légale appliquer ? Quelles sont les nouvelles pratiques de marché : liquid pref simple avec clause de catch up ou " double dip " ?
- Liquidation préférentielle : comment faire cohabiter plusieurs niveaux de liquidation préférentielle ?
- Levée de fonds en plusieurs tranches : quels outils utiliser ?
- Clause d'exclusion dans la SAS : un outil pour structurer l'évolution du capital

Charles-Emmanuel Prieur

Avocat Associé, **UGGC AVOCATS**

11h00 Café-Networking

11h30 Pactes d'actionnaires - Gouvernance : quelle protection des dirigeants et information des investisseurs ?

- Gouvernance : comment organiser la répartition des pouvoirs entre investisseurs et dirigeants ? Rôle et composition du board. Quels sont les pouvoirs des investisseurs sur les décisions en assemblée générale (droit de véto) ?
- Protection des dirigeants : quels sont les outils de protection des dirigeants dans l'exécution de leurs fonctions ?

- Responsabilité des dirigeants vs liste des décisions - Le LBO en détresse : Cass.Com. 9 septembre 2020
- Information des investisseurs : comment articuler le droit d'information des investisseurs et le risque d'immixtion des investisseurs dans la gestion de la société ?
- Droit d'audit des investisseurs : comment rédiger la clause ?
- La gestion des conflits d'intérêts

Louis Oudot de Dainville

Avocat Associé, **GIDE LOYRETTE NOUEL**

12h30 Déjeuner

14h00 Pactes d'actionnaires : quelle évolution du capital ?

Les évolutions capitalistiques programmées

Pactes d'actionnaires dans les start up : quelles sont les clauses sur lesquelles vous devez vous montrer vigilant ?

- Organiser la gouvernance : quels droits pour l'investisseur ?
- Stabilité du capital social : quels sont les outils de maîtrise du capital social et quelles sont les clauses relatives aux transferts de titres ?
- Liquidité : quelles sont les clauses de liquidité et de retrait sanction dans un pacte d'actionnaires ?
- Protection des investisseurs : quelles sont les clauses et mécanismes protégeant l'investisseur contre une perte de valeur de son investissement ?
- Obligations des fondateurs : quelles sont les clauses d'intuitu personae et d'exclusivité pesant sur les fondateurs ?
- Clause de Garantie de Passif : quelles habitudes de marché ? Comment assurer l'exécution de la GAP ?

Laurent Julienne

Avocat Associé, **LERINS & BCW**

15h30 Café-Networking

16h00 Management package : quelles nouvelles pratiques ?

- Maîtrisez les nouvelles dispositions législatives concernant les BSPCE et les actions gratuites
- Analysez les dernières jurisprudences du Conseil d'État sur la requalification des management package. Quelles conséquences sur vos MP des arrêts de plénière du 13 juillet 2021 ?
- Quelles nouvelles pratiques concernant les clauses de good et bad leaver ? Quels prix pour quelles situations ? Quelle clause de vesting retenir ?
- Quels risques encourus sur les montages pratiqués ?

François Giné & Arnaud Viard

Avocats Associés, **PIOTRAUT GINE AVOCATS**

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à **Johanne Coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 85 53 27 11

serviceclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1095 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 13/09/2022 (code reduc200)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@abilways.com

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 20 OCTOBRE 2022 • PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Levés de fonds**" le jeudi 20 octobre 2022 (code 22703) et je choisis :
- en présentiel** (session n°419507) ou **en distanciel** (session n°419503)
- OUI**, je m'inscris avant le 13/09/2022 (code REDUC200) et je bénéficie de 200 € HT de réduction
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

- Madame Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@abilways.com

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence.

